

SITUATIONS DE HANDICAP

Le droit à la compensation du handicap représente l'une des avancées les plus significatives de la législation en faveur des personnes en situation de handicap, tel que stipulé dans la loi du 11 février 2005, un engagement auquel nous sommes profondément dévoués. Sport Bretagne met en place toutes les conditions nécessaires (locaux, matériels, connaissances) pour favoriser une intégration optimale des personnes en situation de handicap.

Nous offrons des solutions personnalisées adaptées à chaque type de handicap, tels que le tiers temps, l'utilisation de l'outil informatique, la possibilité d'obtenir les cours en amont et bien d'autres sont possibles. Ces solutions s'inscrivent dans une approche pédagogique qui peut nécessiter l'intervention d'experts ainsi que l'utilisation de matériel spécifique.

Si vous envisagez de suivre l'une de nos formations et que vous êtes confronté à des difficultés d'apprentissage, nous vous encourageons à nous en informer dès que possible afin que nous puissions travailler ensemble à définir les meilleures conditions de formation pour vous.

Un référent à votre écoute

La référente Handicap vous informe et vous accompagne sur différentes étapes :

- Le lien avec la DRAJES concernant les demandes d'aménagements et/ou d'adaptation de parcours,
- Les diverses démarches à entreprendre pour sécuriser votre parcours de formation,
- L'orientation vers les personnes ressources adaptées à vos besoins,
- L'information auprès des équipes pédagogiques et votre structure sur les adaptations à mettre en œuvre pour votre accueil.

Contactez le responsable de votre action de formation qui pourra vous indiquer les possibilités d'aménagements et vous orienter vers la référente handicap si nécessaire :

Mme Valérie MARTINEZ
07.86.81.01.29
valerie.martinez@sportbretagne.bzh

Mieux comprendre le handicap

L'Agefiph vous propose une vidéo présentant les 6 familles de handicap :

<https://www.youtube.com/watch?v=sqx8JpwxclU&t=3s>